

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion du 19 novembre 1996**

**Présents** : M<sup>mes</sup> C. BOITEL, J. BOULANGER, O. FAUCHER, et M<sup>lle</sup> M.H. PICKERING  
MM J.P. DOUET, D.GELPEROWIC, D.GROSSET, J. MAQUET, J.P. NORMAND, J.F. PICOU.

**Absent non excusé** : C. HARMSWORTH.

**Présents dans la salle** : M<sup>me</sup> A. ANTRAIGUE, M<sup>lle</sup> S.TROLLÉ.

**Secrétaire de séance** : J. MAQUET.

### **1/ HALTE-GARDERIE**

Mise en place prévue pour début 1997. La commune de Montagny participera à cette activité mais sans mettre de local spécifique à disposition. Montagny dépendra de Nanteuil le Haudouin ou Le Plessis-Belleville.

L'opération sera financée par la C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales) avec participation modeste des utilisateurs.

2/ Délibération est prise pour l'acceptation des communes de Fontaine Chaâlis et Montlognon à la vocation "entretien et amélioration de la voirie communale" du SIVOM de Nanteuil le Haudouin.

### **3/ ASSAINISSEMENT**

- Il reste 6 branchements de particuliers à terminer. 4 branchements sont en attente d'accord de subvention ou de dérogation pour effectuer les travaux avant obtention de l'accord de subvention.

- Problème branchement chez Monsieur TZEKHER.

Une visite a été effectuée par Via France et la DDE. M. TZEKHER a fait intervenir la C.S.C.V. (Confédération Syndical du Cadre de Vie). Au cas où le système d'évacuation ne fonctionnerait pas correctement, engagement a été pris par la commune de faire procéder aux travaux nécessaires au bon fonctionnement du système. La C.S.C.V. a fait un courrier à M. TZEKHER pour l'informer de cet engagement.

- Attente de réponse pour l'épandage des boues engendrées par la station d'épuration de Montagny.

- Boues de Bonneuil en France. Rapport de la DDA suite à enquête. Malgré l'opposition de la quasi totalité des communes, la conclusion du rapport propose soit un arrêté interdisant l'épandage soit un arrêté l'autorisant !!!

- Décision du prix de l'eau (part communale) pour 1997. Maintien des tarifs appliqués pour 1996.

Actuellement : assainissement 5,25 F le m<sup>3</sup> (conditions pour exploitants agricoles inchangées) + 4 F le m<sup>3</sup> (eau potable).

### **4/ CRÉATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Discussion sur les statuts et le règlement intérieur de la Communauté de Communes "Le Pays Du Valois".

Précision est apporté sur la fiscalité de la Communauté. **Ce qui sera porté sur la feuille d'imposition pour la Communauté sera en déduction de l'imposition communale.**

Délibération est prise pour l'acceptation des statuts et du règlement intérieur.

Election du délégué et du délégué suppléant : Elus : Monsieur Jean Paul DOUET comme titulaire, et Monsieur Didier GELPEROWIC comme suppléant.

### **5/ PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**

Le commissaire enquêteur a tenu ses permanences et a reçu de nombreuses remarques. Son rapport sera transmis à la commission d'Urbanisme et au Tribunal Administratif. La commission d'urbanisme se réunira pour étudier les remarques et statuer.

### **6/ TRAVERSÉE DU VILLAGE**

La DDE a présenté à la commune l'étude qu'elle remettra à la société Area. Ce document complétera leur dossier sur la sécurité dans le village. Dans le cadre de Valois Développement, le financement de cette étude sera pris en charge en partie par la région (70%).

### **7/ ILLUMINATION DES RUES DU VILLAGE**

Daniel GROSSET et Jean Pierre NORMAND ont été chargés d'étudier une décoration de Noël.

Achat de 45 mètres de guirlandes fixes et de 45 mètres de guirlandes animées. Remise en état des portiques

existants. Jean Pierre NORMAND fabrique une étoile et un sabot lumineux. Ces deux conseillers sont chargés de faire une étude sur plus long terme des décorations de Noël.

Mise en place des décorations le 7 décembre ; démontage des décorations au plus tard le 18 janvier. Les vœux du conseil municipal seront le 11 janvier, avec galette des Rois.

**8/** La Commune est officiellement propriétaire du terrain de la sapinière et des terrains appartenant auparavant à la S.N.C.F.

Une étude doit être faite sur l'utilisation ultérieure des ces terrains.

### **9/ Communications diverses**

- La commune a récupéré de la D.D.E. un plan d'alignement datant de 1846. A priori ce plan serait toujours en vigueur.

- Monsieur SEGUIN va refaire le mur jouxtant la mare. Il demande à la Commune de faire curer la mare pendant les travaux de réfection du mur.

- Les appartements de Madame FERTÉ seront à louer : 2 pièces/garage (50 m<sup>2</sup>) : 3250 F/mois et une maison de 110 m<sup>2</sup> (dont trois chambres) + jardin + garage : 5500 F/mois

- Festivalivres. Invitation à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27/11/96 à 20h30 à Crépy en Valois à l'école Gaston Ramond.

- D.G.E. Subvention accordée pour l'installation de signalisations routières et la protection antivol de la Mairie.

- Travaux Eglise. Les Monuments Historiques nous demandent de prendre un architecte pour le contrôle des travaux effectués par les RMistes.

- Chauffage de l'Eglise. Proposition reçue pour le chauffage. Impossibilité d'un chauffage électrique qui reviendrait beaucoup trop cher. Proposition de pose de panneaux radiants; coût : 50.000 F.

Possibilité d'installer l'ancien chauffage de l'école. Etude à faire.

- Conseil d'Enfants. Marie-Hélène Pickering demande qu'un ordre du jour soit inscrit aux réunions du Conseil Municipal et estime qu'il n'est pas assez écouté par le conseil municipal.

Décision est prise par le conseil municipal d'incorporer un ordre du jour du Conseil d'Enfant lors des réunions du conseil municipal et de porter plus d'attention aux décisions ou demandes émanant du Conseil d'Enfants.

- Elections : 11 novembre : Président : Antony Normand; Adjoints : Sarah Blanchard et Sabine Lelard; Bureau : Bourquin Vanessa, Debrouwer Gaël, Debrouwer Yoann, Lamy Alexandre, Moyon Emilie, Lamy Mathieu.

Le Président du conseil d'enfants assistera aux débuts des réunions du conseil municipal afin d'exposer les demandes émanants du conseil d'enfants.

- Téléthon : Le conseil d'enfants a décidé de participer au Téléthon. Rendez-vous prévu le 7/12/96 à 14h30. Une urne sera mise à disposition à la Mairie pour recevoir les dons ou promesses de dons.

La caravane du Téléthon passera à Montagny vers 15h10. Le conseil d'enfants organise l'accueil de la caravane et l'animation.

La séance est levée à 23h35.